

## LA QUESTION DE LA PROTECTION D'UN ORGUE À TUYAUX PENDANT UNE PÉRIODE DE TRAVAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE ÉGLISE

Quand **des travaux sont entrepris à l'intérieur d'une église**, comme des travaux de peinture, d'électricité, de chauffage, ou d'autres travaux générant entre autres de la poussière, **il peut y avoir danger pour l'orgue**.

Il y a malheureusement des exemples où de tels travaux ont été entrepris sans penser à protéger l'orgue. Il y a aussi des exemples où on a pensé à protéger l'orgue, mais où cela n'a pas été suffisamment bien fait pour que ce soit efficace.

EN QUOI CONSISTE CETTE PROTECTION ? LE PRIX

- pose d'une ou plusieurs **bâches**
- **démontage**, si besoin, **de certains éléments de l'orgue**
- **décisions** concernant l'emplacement des échafaudages à proximité de l'orgue
- si nécessaire **construction d'une structure provisoire autour de l'orgue** avec un système de renouvellement de l'air, avec prise d'air à l'extérieur de l'église. **Ce système de renouvellement d'air devra être géré pendant les travaux**

Selon le cas, le **prix** d'une protection peut aller d'un coût très réduit (par exemple si on dispose sur place du matériel convenable et si on l'installe soi-même avec les conseils de quelqu'un d'avisé), jusqu'à des sommes en 5 chiffres, s'il est question de construire une protection sur un très grand instrument. Pour des petits ou moyens instruments, cela peut être des sommes à 3 ou 4 chiffres.

### CE QUI PEUT ARRIVER QUAND CELA NE SE PASSE PAS BIEN

Dans les cas où la protection n'a pas été faite ou pas suffisamment bien, une fois les travaux dans l'église finis et l'église nettoyée, l'orgue peut avoir subi des dégâts, qu'on aurait évités si une protection efficace avait été faite. Par exemple :

- **parties abîmées**
- empoussièremment anormal de l'intérieur de l'orgue
- **problèmes de fonctionnement**. L'orgue peut alors devenir inutilisable sans une réparation.
- **l'orgue peut sonner un peu faux, faux, ou même très faux** à cause de l'empoussièremment dû aux travaux
- **des tuyaux peuvent être muets** à cause de la poussière et des gravats.

**Le coût des réparations est toujours supérieur à celui de la protection** qui aurait permis de les éviter. Et dans certains cas, on n'arrive pas à tout rattraper après coup.

**La protection de l'orgue doit se faire avant le début des travaux** dans l'église.

**Le moment de l'enlèvement de la protection est également important** : il y a eu des cas où la protection avait été bien faite, mais au moment de l'enlever, une fausse manœuvre a fait tomber dans l'orgue les saletés accumulées au-dessus de la protection, alors que c'est justement ce qu'on voulait éviter.

**Il faut aussi informer les artisans qui interviennent**, pour que, par exemple, ils n'enlèvent pas une partie de la protection parce que ça les arrange à un moment donné pour accéder à un mur, un plafond...

### À QUI VOUS ADRESSER ?

- un facteur d'orgues compétent qui pourra vous proposer les travaux adaptés
- Jean-Jacques Guénégo, Strasbourg, expert auprès de la Commission Diocésaine des Orgues, tél. : 06 66 25 90 88, e-mail : [jjguenego@free.fr](mailto:jjguenego@free.fr)
- Louis Patrick Ernst, Colmar, expert auprès de la Commission Diocésaine des Orgues, tél. : 09 53 61 58 28 ou 06 74 04 80 47, e-mail : [lp.ernst@free.fr](mailto:lp.ernst@free.fr)
- Francis Jacob, Saessolsheim (entre Hochfelden et Saverne), membre de la Commission Diocésaine des Orgues, tél. : 06 88 12 54 79, e-mail : [jacobfrancis@orange.fr](mailto:jacobfrancis@orange.fr)